

Réf: 1370

2 OCT 2025

PROGRAMME INTERREG NEXT ITALIE –TUNISIE 2021 - 2027**Institut National des Sciences et Technologies de la Mer****Consultation N° 01/2025 pour la sélection d'un prestataire de service pour la communication du Projet « Accélérateur d'Innovation Transfrontalier pour la Gestion et la Valorisation du Crabe Bleu dans une Approche Circulaire » "CercleBleu A1-1.1-160 "****Vu le:**

- Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) no 1296/2013, (UE) no 1301/2013, (UE) no 1303/2013, (UE) no 1304/2013, (UE) no 1309/2013, (UE) no 1316/2013, (UE) no 223/2014, (UE) no 283/2014 et la décision no 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) no 966/2012
- Règlement le règlement (UE) n° 2021/1058 du Parlement et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion
- Règlement (UE) n° 2021/1059 du Parlement et du Conseil du 24 juin 2021
- Règlement (UE) n° 2021/1060 du Parlement et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas,
- Règlement (UE) n°2018/1046 du Parlement et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union,
- Décision d'exécution (UE) 2022/74 de la Commission du 17 janvier 2022 établissant notamment la liste des programmes Interreg et les montants financiers,
- Décision d'exécution (UE) 2022/75 de la Commission du 17 janvier 2022 établissant la liste des zones couvertes les programmes Interreg,
- Règlement (UE) 2021/1237 du 23 juillet 2021 modifiant le règlement (UE) n° 651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec l'Appel d'offre intérieur en application des articles 107 et 108 du traité et ses amendements et compléments successif ; actes délégués et d'exécution, ainsi que toutes les décisions et tous les arrêts applicables dans le domaine des aides d'État,
- Règlement (UE) n 2020/852 du Parlement européen et du conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088,
- La Convention de Financement signée entre la Commission européenne et la République Tunisienne,

- Les Règles et dispositions nationales applicables au Bénéficiaire Principal et aux partenaires et contenues dans le système de gestion et de contrôle des documents,
- Le Contrat de subvention et toutes ses annexes, signées entre le Bénéficiaire Principal et l'Autorité de Gestion.

CONTEXTE

Dans le cadre du programme Interreg NEXT Italie–Tunisie 2021-2027, l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), sis au 28, Rue du 2 Mars 1934, 2025 Salammbô, Tunis (Tunisie), en qualité de demandeur, en collaboration avec :

- ❖ Consorzio Nazionale Interuniversitario per le Scienze del Mare (CoNiSMa), partenaire n°2
- ❖ Centre de Recherche en Numérique de Sfax (CRNS), partenaire n°3
- ❖ Stazione Zoologica Anton Dohrn (SZN), partenaire n°4
- ❖ Distretto della Pesca e Crescita Blu (COSVAP), partenaire n°5
- ❖ Université de Carthage (UCar), partenaire n°6

a été sélectionné par la Commission du programme pour la mise en œuvre du projet intitulé : « Accélérateur d'Innovation Transfrontalier pour la Gestion et la Valorisation du Crabe Bleu dans une Approche Circulaire – CercleBleu (A1-1.1-160) ».

L'objectif général du projet est de renforcer l'innovation ouverte en science (IOS) afin de promouvoir une économie circulaire autour du crabe bleu en Sicile et en Tunisie. Le projet vise à transformer les pratiques de pêche, de transformation et de commercialisation de cette ressource, à travers une approche intégrée et transfrontalière.

Le projet CercleBleu (A1-1.1-160) a été retenu pour financement dans le cadre du programme Interreg NEXT Italie–Tunisie 2021-2027, pour un cofinancement de 1.005.480 EUR, correspondant à 90 % du coût total. La période d'exécution s'étend du 15 mai 2025 au 14 mai 2028, les dépenses étant éligibles sur la même période, sauf prolongation accordée par les autorités compétentes.

Conformément au dossier de candidature, et dans le cadre de la phase d'implémentation, le demandeur (INSTM) a prévu le recrutement d'un expert financier externe afin de faciliter la mise en œuvre et le suivi des activités du projet. Les honoraires relatifs à cette mission seront imputés sur la macro-ligne budgétaire « **Frais de compétences et services externes** ».

ANNONCE

Art. 1 – Objet de la consultation

L'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (le demandeur), avec la présente consultation, a l'objectif de sélectionner d'un prestataire de service pour la communication du projet « Accélérateur d'Innovation Transfrontalier pour la Gestion et la Valorisation du Crabe Bleu dans une Approche Circulaire » "CercleBleu A1-1.1-160" dans le cadre du premier appel à proposition du Programme Interreg Next Italie –Tunisie 2021 – 2027.

Art. 2 – Objet du service et procédures de réalisation

Cadre de conformité : Règlement 2021-2027 Communication & Visibilité de l'UE + identité Interreg harmonisée ; respect du brandbook Interreg (co-branding) et des documents officiels du Programme

Interreg NEXT Italie–Tunisie. Tous les livrables doivent afficher l'emblème de l'UE avec la mention de financement et le logo Interreg selon les règles de taille/placement/couleurs. Sous la direction de la coordinatrice du projet, le prestataire assurera :

1. **Un plan de communication** (sous 30 jours après signature) : stratégie, cibles/personas, messages clés, cartographie des parties prenantes, canaux, calendrier éditorial, budget média, plan de risques/crise, indicateurs (KPI) et modalités de collecte des preuves (captures, listes presse, liens, statistiques) ;
2. **Mise en œuvre intégrale du plan**, coordination multi-partenaires (Italie/Tunisie) et interface avec l'Autorité de gestion/Secrétariat conjoint pour toute validation requise;
3. **Kit de marque & guidelines** : charte graphique conforme Interreg (logo projet en co-branding, palettes, typos, gabarits, règles d'usage), modèles (PPT, Word, rapports, communiqués, posts). Remise des fichiers sources.
4. **Kits événementiels** (séminaires, workshops, formations, ateliers) : identité d'événement, visuels, agenda, signalétique, fonds de scène, badges, kakemonos, roll-ups, bannières web ;
5. **Welcome pack participant** : dossier (bloc-notes, porte-documents, stylo, programme), versions FR/IT (AR si pertinent);
6. **Réseaux sociaux** : création/animation des comptes (LinkedIn, X/Twitter, Facebook, YouTube, etc.), ligne éditoriale, calendrier de publications, community management, social ads (si prévu), suivi statistique mensuel ;
7. **Supports imprimés & digitaux** : présentations PPT standardisées, flyers, brochures, affiches, roll-ups, bannières web, modèles de rapports/newsletters attractifs. Tous conformes aux règles UE/Interreg (emblème + mention);
8. **Événementiel – logistique communication** : inscriptions (en ligne/sur site), accueil et enregistrement, listes de présence, modération et captation (photo/vidéo), relations presse locales (Tunisie/Sicile). Nombre d'événements à assurer au moins 11 événements ;
9. **Contenus multimédias** : vidéos courtes/capsules, interviews, infographies, reportages photo, sous-titres FR/IT (AR si nécessaire), livraison des rushes et masters;
10. **Site web / page-projet** : alimentation et mises à jour régulières ; si un site dédié est créé, la justification est requise et la mise à jour doit être au minimum semestriel ; sinon, alimentation de la page-projet fournie par le programme ;
11. **Presse & médias** : dossiers de presse et communiqués (FR/IT, AR si pertinent), media list bi-pays, relances, revues de presse et bilans de portée ; ...
12. **Contrôle de conformité** des productions des partenaires (logo Interreg, emblème UE + mention, co-branding, placements obligatoires affiche A3/plaque/billboard si investissement, etc.) et appui à la correction ;
13. **Coordination spécifique** avec les partenaires concernés (ex. UCar, COSVAP, CRNS, SZN) pour communication, formations, focus groups, journées de sensibilisation, en s'appuyant sur un tableau de responsabilités (RACI) ;
14. **Suivi & évaluation** : tableau de bord KPI (ex. portée/engagement social media, trafic, couverture presse, participants, satisfaction), rapports mensuels/trimestriels, élaboration des newsletter, bilan annuel et final ;
15. **Ajustements** : propositions d'optimisation trimestrielles fondées sur les KPI;
16. **Capitalisation & diffusion** : rapports de capitalisation, synthèses thématiques, récits d'impact, contenus "réutilisables" (open templates);
17. **Rapports d'exécution technique** : livrés au format et aux échéances fixés par le comité de gestion/suivi du projet.
18. **Archivage & traçabilité** : classement physique/numérique des livrables, pièces justificatives (preuves de visibilité UE/Interreg), bibliothèques de fichiers (y compris sources).
19. **Exigences transversales** :

- Droits & licences : tous contenus livrés avec une licence gratuite, non-exclusive, irrévocable au bénéfice de l'UE/programme ; cession des droits nécessaires ; respect des tiers.
- Protection des données & consentements (photos/vidéos), accessibilité numérique (WCAG 2.1 AA), langues FR/IT (AR recommandé côté Tunisie).
- Branding Interreg : respect strict du Brand Design Manual 2021-2027 et des documents de référence du programme.

Livrables attendus

- D0+30 : Plan de communication + calendrier + kit de marque.
- Mensuel : calendrier social media, rapport statistique, clipping médias.
- Trimestriel : rapport KPI, Newsletters & recommandations.
- À chaque événement : kit visuel complet, press-kit, liste présence, album photo, vidéo courte.
- Final : rapport de capitalisation + archive complète (preuves de visibilité UE/Interreg);
- Tous les livrables seront remis au bénéficiaire sous format numérique à la clôture du projet, ainsi que lors de la préparation des rapports intermédiaires destinés à l'AGC.

Les activités objet de la consultation sont imputés sur des lignes techniques vue la nécessité d'une assistance transversale relative à tous les groupes de tâche du projet.

Art. 3 – Salaire et modalités de paiement

Les honoraires prévus du mandat pour toute la durée de la collaboration, seront de 10500,00 € (dix mille cinq cent euro) convertie en dinars tunisiens selon le taux de change www.inforeuro.eu du mois de la notification de la sélection, la rémunération sera imputée sous la ligne budgétaire service externe « Responsable de la communication suivie du plan de communication et rapport avec les partenaires du projet » coûts des services,

Le nombre de jour de communication du projet demandé est estimé à **150 hommes/jour**.

Le paiement du prestataire de service pour la communication du projet sera fait en 3 tranches suite à la présentation d'une facture en 3 exemplaires avec une note des frais et un rapport d'activités relatif aux réalisations accompagnées par les TimeSheet :

- ❖ La première tranche équivalente à 35% de la rémunération sera effectuée 90 jours à partir de la date de la signature du contrat par les deux parties, la demande de versement de l'honoraire doit être accompagnée par un rapport d'activité validé par la coordinatrice et des TimeSheet qui attestent avoir accompli une prestation de service d'au moins 50 hommes/jour. Les TimeSheet doivent être dûment contre signés par la coordinatrice du projet avec la mention « **Service Fait** »
- ❖ La deuxième tranche équivalente à 30% de la rémunération sera effectuée suite à l'accomplissement d'un total de 100 hommes/jour d'assistance. La demande de versement de l'honoraire doit être accompagnée par un rapport d'activité validé par la coordinatrice et des TimeSheet dûment signés par la coordinatrice du projet avec la mention « **Service Fait** »
- ❖ La troisième tranche, équivalente à 35% de la rémunération sera effectuée suite à l'accomplissement d'un total de 150 hommes/jour d'assistance. La demande de versement de l'honoraire doit être accompagnée par un rapport d'activité validé par la coordinatrice et des TimeSheet dûment signés par la coordinatrice du projet avec la mention « **Service Fait** »

Art.4 – Durée de la collaboration

La collaboration avec le prestataire de service pour la communication du projet démarre dès la signature du contrat de prestation de service jusqu'à sa clôture prévu le 15 mai 2028 sauf en cas de prolongation du projet accepté par l'AGC.

Art.5 – Condition de participation et critères de sélection

Afin de participer à cette consultation, le candidat doit remplir les conditions générales demandées.

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les conditions demandées, seront examinées par une commission qui évaluera les dossiers des candidats et attribuera un score selon les critères suivants :

Critère principal	Sous-critères	Points max.	Observations / Mode de vérification
1. Compréhension de la mission & méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence de la compréhension du cahier des charges - Stratégie de mise en œuvre claire et réaliste (planification, jalons, livrables) - Adaptation au contexte transfrontalier (Tunisie/Italie) 	20 pts	Analyse de l'offre technique (note de méthodologie)
2. Expertise & expérience	<ul style="list-style-type: none"> - Références en projets de communication UE/Interreg ou similaires (5 pts) - Portfolio de travaux pertinents (print, digital, multimédia) (5 pts) - Équipe dédiée (profils, CV, organisation interne, RACI) (5 pts) - Expérience en communication bilingue/multilingue (5 pts) 	20 pts	CV, Références, Portfolio, attestations
3. Qualité technique & créativité	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de communication : clarté, pertinence des cibles/personas, messages, KPIs (5 pts) - Qualité attendue des kits de marque, guidelines, chartes graphiques (5 pts) - Créativité et innovation des supports print/digitaux/multimédias (5 pts) - Maîtrise réseaux sociaux & community management (5 pts) 	20 pts	Offre technique, maquettes proposées, exemples antérieurs
4. Organisation & coordination	<ul style="list-style-type: none"> - Modalités de coordination multi-partenaires (Tunisie/Italie + Autorité de gestion) (5 pts) - Processus de validation & reporting (rapports mensuels, KPI trimestriels, capitalisation) (5 pts) - Gestion de la conformité Interreg/UE (branding, preuves de visibilité, traçabilité) (5 pts) 	15 pts	Description organisationnelle, procédures internes
5. Moyens matériels & logistiques	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines dédiées (graphistes, rédacteurs, Community managers, vidéastes, etc.) (5 pts) - Moyens matériels (studios, logiciels, équipements audiovisuels) (5 pts) 	10 pts	Liste des moyens, description dans l'offre
6. Offre financière (rapport qualité/prix)	<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence du budget avec l'ampleur des tâches (5 pts) - Transparence & ventilation des coûts (5 pts) 	10 pts	Grille financière détaillée

7. Exigences transversales

- Respect des droits & licences (**2 pts**)
- Protection des données (RGPD, consentements) (**2 pts**)
- Accessibilité numérique (WCAG 2.1 AA) (**1 pt**)

5 pts

Engagements contractuels, clauses de conformité

*la présentation des pièces justificative est obligatoire.

L'évaluation des offres sera suivie par une évaluation orale qui sera réalisée à l'annexe de l'INSTM- La Goulette.

Les **trois premiers candidats** retenus seront contactés pour un entretien oral avec présentation d'un plan de communication en langue française (**15 points**) et un logotype pour le projet (**05 points**).

Seul le candidat retenu sera appelé pour signer un contrat de prestation de service.

Art. 6 – Conditions de présentation des candidatures

Les candidats intéressés devront envoyer leurs dossiers par courrier postal express ou consigné à main auprès du Bureau d'ordre de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer, **avant 12.00 heures du 31/10/ 2025**.

Le dossier sous **pli fermé et anonyme** devra être envoyé ou consigné à l'adresse suivante : Institut National des Sciences et Technologies de la Mer – Bureau d'ordre, 28 Rue 2 Mars 1934, Carthage Salammbô 2025, Tunisie. L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante :

« Consultation N°01/2025 pour la sélection d'un prestataire de service pour la communication du projet « Accélérateur d'Innovation Transfrontalier pour la Gestion et la Valorisation du Crabe Bleu dans une Approche Circulaire » "CercleBleu A1-1.1-160" « A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation »

Art. 7 – Candidature et documentation nécessaire

Afin de son admissibilité, la candidature devra être signée par le représentant du bureau candidat et devra être accompagnée par la copie d'une pièce d'identité du représentant du bureau en cours de validité.

Les candidats devront déclarer, sous leur responsabilité, de remplir les conditions générales détaillées dans l'article 5 et annexer la documentation suivante :

1. Demande de participation à la sélection (Lettre de motivation signée).
2. Curriculum Vitae (CV) du candidat ou des membres clés de l'équipe dédiée.
3. Documents/attestations de références professionnelles conformes à l'article 5 (contrats, attestations de bonne exécution, lettres de recommandation, certificats de travail, etc.).
4. Copie de la pièce d'identité en cours de validité du candidat (ou du représentant légal de la société).
5. Copie récente du Registre National des Entreprises (RNE) datant de moins de 3 mois et copie de l'identifiant fiscal.
6. Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat remplit les conditions générales et professionnelles prévues à l'article 5.
7. Portfolio de travaux pertinents (print, digital, multimédia).
8. Note méthodologique décrivant la compréhension du cahier des charges et la stratégie de mise en œuvre.
9. Grille financière détaillée avec ventilation des coûts et justification du budget.
10. Engagements transversaux signés



Art. 8 – Mentions supplémentaires

L'INSTM se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

L'INSTM n'accepte pas les demandes reçus après la date limite du 31/10/2025 à 12.00 heures.

Date : le 02/10/2025

Coordinatrice du projet

Représentant Légal de l'INSTM

Sadio Saloua
Chargée de la Gestion de l'Institut
National des Sciences et Technologies
de la mer

Engagement transversal du soumissionnaire

Dans le cadre de sa participation à la mise en œuvre du projet **CercleBleu**, financé par le programme **Interreg NEXT Italie–Tunisie 2021-2027**, le soumissionnaire soussigné s'engage formellement à respecter les exigences transversales suivantes :

1. **Respect des droits et licences**

- Garantir l'utilisation exclusive de contenus (textes, images, vidéos, logiciels, musiques, etc.) dont les droits d'exploitation ont été dûment acquis ou qui relèvent du domaine public.
- S'assurer que toutes les licences nécessaires (logiciels, banques d'images, polices, etc.) soient légalement obtenues et conformes aux conditions d'utilisation.
- Prévenir tout risque de contrefaçon et assumer l'entière responsabilité en cas de litige lié aux droits de propriété intellectuelle.

2. **Protection des données personnelles (RGPD et consentements)**

- Traiter toutes les données personnelles collectées dans le cadre du projet conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (UE 2016/679)** et à la législation nationale applicable en Tunisie et en Italie.
- Mettre en place des procédures de recueil du consentement éclairé, de conservation sécurisée et de suppression des données personnelles.
- Garantir la confidentialité, la traçabilité et l'accès limité aux données aux seules personnes autorisées.

3. **Accessibilité numérique (WCAG 2.1 AA)**

- Développer et diffuser tous les supports numériques du projet (sites web, plateformes, contenus multimédias, documents en ligne) en conformité avec les normes d'accessibilité **WCAG 2.1 niveau AA**.
- Veiller à ce que les contenus soient inclusifs et accessibles à toutes les catégories d'utilisateurs, y compris les personnes en situation de handicap.

Le soumissionnaire atteste avoir pris connaissance de ces engagements transversaux et s'engage à les respecter tout au long de la durée du projet CercleBleu.

Fait à, le

Nom, qualité et signature du représentant légal